



EXTRAIT

SESSION
08/06/2020

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :

Indemnités de fonctions
Maire
Adjoints
Conseillers Délégués

L'An Deux Mille Vingt, le huit juin dans la salle Paul Avon, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Exercice : 29
Présents : 26
Absents : 03

Présents : MM Bayle, Bornes, Buard, Chabaud, Chasson, Dersi, Diatta, Faure-Pinault, Gaillard, Galiana, Garraud, Gleyze, Griffé, Guillot, Heyndrickx, Jouve, Keskin, Lorenzo, Mazellier, Mazeyrat, Michel, Noël, Peverelli, Segueni, Tolfo, Vallon.

Pour : 24
Abstentions : /
Contre : 5

Excusé(e)s : MM Boukal (pouvoir à Tolfo), Durif (pouvoir à Lorenzo), Souche (pouvoir à Noël).

Secrétaire : Mme Bayle.
.....

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment les articles L 2123.20 à L 2123.24-1.

Considérant que l'article L 2123.23 fixe des taux maximum et qu'il y a lieu de ce fait de déterminer le taux des indemnités de fonctions allouées aux Maires, Adjoints et Conseillers Délégués dans le cadre d'une enveloppe globale.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- décide de retenir pour le calcul de l'enveloppe budgétaire globale à répartir entre les élus, le taux maximal prévu par la loi à savoir :

- . Maire : 55% de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- . Adjoints : 22 % de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

- décide, dans la limite de l'enveloppe budgétaire globale ainsi constituée, d'attribuer à compter du 25 mai 2020, les indemnités suivantes en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique :

- . Maire : 47,85 %
- . 1^{er} adjoint : 24,08 %
- . 7 autres adjoints : 16,67 %
- . 8 Conseillers Délégués : 5,29 %

- décide d'appliquer une majoration des indemnités de 15%, prévue pour les communes sièges des bureaux centralisateurs de canton.

Pour extrait conforme
Le Maire
Olivier PEVERELLI

